

**BON DE COMMANDE
“VISITE DE CONTRÔLE”
CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME**

Tout document non complété sera refusé

ENTRE

L'Office du tourisme Ornano Taravo, représenté par sa directrice en exercice, Mme Lucienne Petroli, domiciliée en cette qualité au Parking des Marines- 20166 Porticcio N° Siret : 887 614 881 Téléphone : 04 95 25 10 09 Référente : Madame Marcucci Joséphine ou Suppléante : Madame Tucci Laetitia ; E-mail : classement@ornanotaravo-tourisme.com
Ci-après dénommé l'OTI

ET

Madame, Monsieur (Nom/Prénom): _____

Adresse du propriétaire ou de son mandataire :

Adresse de l'hébergement :

Téléphone : _____ E-mail : _____

Ci-après dénommé le **propriétaire ou mandataire du meublé**

Il est exposé au préalable :

L'OTI Taravo Ornano, organisme détenant l'agrément, respecte le cahier des charges de l'arrêté du 24 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme. Le classement de meublé de tourisme est indépendant de toute autre offre commerciale ou promotionnelle et ne peut en aucun cas contraindre le propriétaire à adhérer à quel qu'autre service. Les visites s'effectuent uniquement sur prise de rendez- vous dans un délai d'un mois maximum.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet :

L'OTI s'engage à réaliser, dans les conditions définies ci-après, et dans le cadre du présent contrat une visite de contrôle pour le classement en meublé de tourisme de l'hébergement cité ci-dessus.

Si le meublé est déjà classé :

Classement précédent	Non classé <input type="checkbox"/>	1 étoile <input type="checkbox"/>	2 étoiles <input type="checkbox"/>	3 étoiles <input type="checkbox"/>	4 étoiles <input type="checkbox"/>	5 étoiles <input type="checkbox"/>
Classement demandé		1 étoile <input type="checkbox"/>	2 étoiles <input type="checkbox"/>	3 étoiles <input type="checkbox"/>	4 étoiles <input type="checkbox"/>	5 étoiles <input type="checkbox"/>

Arrêté de classement n° : _____ Date du classement : _____





Si le meublé n'est pas classé : (voir méthodologie dans le document : information de votre meublé)

Classement précédent	Non classé <input type="checkbox"/>	1 étoile <input type="checkbox"/>	2 étoiles <input type="checkbox"/>	3 étoiles <input type="checkbox"/>	4 étoiles <input type="checkbox"/>	5 étoiles <input type="checkbox"/>
Classement demandé		1 étoile <input type="checkbox"/>	2 étoiles <input type="checkbox"/>	3 étoiles <input type="checkbox"/>	4 étoiles <input type="checkbox"/>	5 étoiles <input type="checkbox"/>

Article 2 - Obligations des parties :

2-1) Obligations du propriétaire ou de son mandataire

Le propriétaire déclare mettre en location touristique le bien lui appartenant, cité ci-dessus, ou, le mandataire déclare gérer en location touristique le bien du propriétaire, cité ci-dessus.

Le propriétaire ou son mandataire déclare avoir pris connaissance des documents officiels nécessaires au classement de son meublé : note d'information sur le classement de votre location, arrêté du 24 novembre 2021, référentiel de classement des meublés de tourisme 2022.

Le propriétaire ou son mandataire s'engage, le jour de la visite :

- À présenter le meublé de tourisme dans les conditions de location.
- À fournir toute information nécessaire aux référents de l'OTI lors de la visite de contrôle.
- Le propriétaire ou son mandataire déclare avoir effectué la déclaration du meublé en mairie.
- Le propriétaire ou son mandataire autorise l'OTI Taravo Ornano à envoyer le dossier de demande de classement à l'Agence du Tourisme de la Corse, après avoir validé le rapport de contrôle.

2-2) Obligations de l'organisme de contrôle

2-2-1) Confidentialité

L'OTI s'engage à ce que les informations recueillies lors de la visite, hormis celles nécessaires au classement, restent confidentielles. Les informations recueillies, qui sont sauvegardées informatiquement sur le serveur interne de l'OTI, et les documents papiers ont tous les deux un accès restreint, se limitant aux agents agréés.

2-2-2) La loi Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

L'OTI s'engage à respecter la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, stipulant que le propriétaire dispose d'un droit d'accès, de modification et de radiation des données qui le concerne. Cet engagement respecte le RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018. L'accord écrit du propriétaire est requis pour l'utilisation des informations à d'autres fins.

2-2-3) Indépendance

L'OTI atteste garantir que tout est mis en œuvre, en termes de moyens, d'outils, de confidentialité et de liberté pour les agents effectuant les visites de contrôle.

L'OTI atteste garantir que le nombre de visites de contrôles et leurs résultats ne sont en aucun cas influencés par quelque moyen que ce soit. De fait, ces conditions de travail favorisent un contrôle objectif et professionnel.





2-2-4) Délais

L'OTI s'engage à effectuer la visite de contrôle dans un délai de 3 mois à compter de la date de signature du présent contrat.

L'OTI s'engage à fournir au propriétaire le rapport de contrôle dans les 8 jours suivants la visite, ainsi que la facture de la prestation « visite de classement ».

L'OTI s'engage à respecter le délai de 15 jours, laissé à l'hébergeur pour valider le rapport de contrôle. Le propriétaire ou son mandataire s'engage également à régler la prestation selon les conditions tarifaires ci-dessous. Le règlement devra être joint à ce contrat :

- Par chèque, à l'ordre de OTI TARAVO ORNANO 6731

- Par virement bancaire, IBAN : FR76 1007 1200 0000 0020 0039 590 / BIC : TRPUFRP1

1er logement	200€	
Par logement supplémentaire	100€	
Frais de déplacement (hors Porticcio)	20€	
Après la visite du meublé de tourisme, une contre visite peut s'avérer nécessaire : elle sera facturée au tarif de : 50% du prix total unitaire		

Article 3 - Assurances :

L'OTI déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'activité de classement de meublé de tourisme notamment en matière de responsabilité civile.

Article 4 - Réclamation :

Si vous le souhaitez, vous pouvez contester le classement de votre hébergement, au plus tard 15 jours après la date de réception de l'arrêté de classement émis par l'ATC. Dans ce cas, la réclamation doit être adressée à :

- Par courrier postal au Service Classement de l'OTI, Parking des Marines 20166 Porticcio.
- Par mail : classement@ornanotaravo-tourisme.com

Le délai maximal du traitement de la réclamation est limité à 30 jours ouvrés suivant sa réception.

Fait à _____, le _____,

accompagné du règlement d'un montant de _____ €

Le propriétaire ou son mandataire

L'office de tourisme Taravo Ornano

